LE REVEIL MUTUALISTE

La Mutualité et les Assurances sociales

Une déclaration du Comité exécutif de la Fédération nationale

L'Union des Caisses locales de Malades d'Alsace et de Lorraine ayant prié la Fédération Nationale de la Mutualité française d'insister auprès du Gouvernement et des Pouvoirs publics pour que le projet de loi sur les Assurances sociales soit, dans le plus bref délai, mis en discussion à la Chambre des Députés, le Comité exécutif de la Fédération nationale vient de répondre par la lettre suivante :

« Monsieur le Président de l'Union des Caisses locales de Malades d'Alsace et de Lorraine, rue de Lausanne, à Strasbourg.

« Le Comité exécutif de la Fédération nationale de la Mutualité a pris connaissance de votre lettre du 31 janvier, lui communiquant le vœu de Messieurs les représentants des Caisses de malades de votre Union, demandant le prompts examen et vote par le législateur du projet de loi sur les assurances sociales

« Nous avons reçu mission du Comité exécutif de vous remercier pour cette communication et de vous faire connaître le sentiment actuel de la Fédération nationale.

« Si la Mutualité s'est réjouie de voir naître un projet de loi devant rendre obligatoire pour les travailleurs un système d'assurances contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse dont les Sociétés et Unions de Sociétés de secours mutuels avaient jusqu'à présent créé et assumé les services pour les prévoyants volontaires si la Mutualité a, en outre, énergiquement revendiqué le droit de participer à l'application d'une loi devant utilement contribuer à l'amélioration de la santé et de l'hygiène publiques, vous savez qu'elle avait dû en restant sur le terrain de la défense des intérêts mutualistes, demander d'importantes modifications au projet primitif N° 2369

« Après l'étude faite avec la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des Députés par les représentants de la Fédération nationale, il nous sembla que la Commission voulait bien donner satisfaction aux réclamations essentielles de la Mutualité.

« Le texte actuel modifié, N° 5505, du projet contient cependant encore des dispositions nuisibles aux institutions mutualistes et sans profit pour l'assurance sociale. Il contient aussi, une disposition nouvelle, non prévue au projet primitif du gouvernement, qui rompt l'unité de l'assurance et écarte les principes rigoureux de l'obligation et du précompte en ce qui concerne une catégorie spéciale de travailleurs et qui a, en outre, pour conséquence, de réduire considérablement la Mutualité dans la plupart des départements et de la faire presque disparaître dans les départements ruraux.

« C'est ce qui nous a conduits, pour obéir a la Déclaration de la Mutualité française votée à l'unanimité par l'Assemblée plénière et finale du XIIIe Congrès national, à faire déposer divers amendements au projet de loi et nous tiendra, pendant la discussion du projet, à une certaine réserve, avec la volonté de faire accepter les modifications que la Mutualité se considère en droit de revendiquer

« Aussi, tout en restant sincèrement partisan d'une législation d'assurances sociales obligatoires qui améliorera légitimement le sort des classes laborieuses, mais restant exclusivement sur le terrain mutualiste le Comité exécutif de la Fédération nationale estime-t-il préférable pour le moment, que le Conseil d'administration fédéral s'abstienne de toute nouvelle déclaration, jusqu'à ce que la Commission des Assurances sociales et la Chambre des Députés se soient prononcées sur les premiers amendements de la Mutualité au projet de loi des Assurances sociales, qui ont été déposés le 20 janvier, sous les numéros 41 à 56 inclus, par le groupe mutualiste de la Chambre des Députés.

« Nous croyons avoir ainsi traduit fidèlement la pensée de la Mutualité française ».

« Au nom du Comité exécutif.
« Deux Vice-Présidents délégués.
« Louis KELLER, Georges PETIT

« Le Secrétaire général, A. THIRIET. »

Une distinction méritée

LA BELLE ŒUVRE DE SOLIDARITÉ SOCIALE DU DIRECTEUR MUTUALISTE DES USINES D'ESCAUT-ET-MEUSE.

La Mutualité de la région du Nord et surtout les ouvriers et militants mutualistes de la région de Valenciennes-Anzin, se sont réjouis de la haute distinction que le Gouvernement de la République Française vient d'accorder à M. Léopold Defays, en le nommant Chevalier, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, avec la mention suivante :

« Importants services rendus aux œuvres françaises d'assistances et de mutualité ».

M. DEFAYS
Directeur de la Société d'Escaut-et-Meuse

Le Gouvernement en s'adressant à l'homme de cœur, au fervent mutualiste tout dévoué au développement des Œuvres Sociales qu'est M. Defays, a marqué combien le peuple était sensible aux bienfaits des Œuvres de Solidarité et d'Assistance qui préparent la voie à la grande et magnifique Loi sur les Assurances sociales ; loi à l'application de laquelle tout prolétaire aspire, pour garantir sa famille et assurer sa vieillesse contre l'adversité.

UN GRAND EXEMPLE

M. Defays est un modeste, faisant le bien pour le bien et ennemi de toute réclame ; mais il nous excusera aujourd'hui le notre indiscrétion en retraçant brièvement son œuvre. Le rôle d'un journal est d'être éducateur. A ce titre, « Le Réveil Mutualiste » doit à ses lecteurs la vérité pour leur édification personnelle et nous ne pouvons manquer à notre devoir.

Il y a une vingtaine d'années, M. Defays arrivait à Anzin comme ingénieur. Sa sollicitude pour le monde ouvrier le fit de suite remarquer et le regretté M. Malissart, dont la générosité était proverbiale, le fit son élève pour devenir son digne continuateur.

Aussitôt après la guerre, M. Defays se mit d'arrache pied au travail. Il mena de front la reconstitution des Usines d'Escaut-et-Meuse, et le relèvement puis l'expansion des Œuvres Sociales adaptées aux nécessités de l'heure

Sa sollicitude s'attacha surtout aux Sociétés de Secours mutuels

« L'Union Ouvrière d'Anzin » avait vu le jour sous le patronage de M. Malissart. Déjà avant la guerre l'extension des usines avait nécessité également celle des Œuvres Mutualistes et les Sociétés de Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Quérénaing, Flines-Mortagne étaient créées. Après la guerre, les ouvriers métallurgistes de Fresnes et de Bermerain, n'ayant pas de Société, l'Union Ouvrière fit naître ses filiales : l'Union Ouvrière de Fresnes et environs et la Fraternelle des Ouvriers métallurgistes de Bermerain et environs.

Membre bienfaiteur de l'Union Départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord M. Defays voulut, par des démonstrations prouver la force de la Mutualité et de l'Union.

Depuis septembre 1922, tout ouvrier d'Escaut-et-Meuse, malade et appartenant à une Société de secours mutuels affiliée à l'« Union Départementale », touche en plus de son indemnité de maladie de la Société de secours 1 fr. 50 de l'Usine. Cette somme doit être sous peu augmentée.

De plus, tout ouvrier affilié à une Société de secours mutuels de l'U D., accablé par les revers, ayant sa femme ou ses enfants frappés par la maladie ou par tout autre malheur, voit la Société d'Escaut-et-Meuse lui allouer un secours en rapport avec sa situation et ses charges de famille.

N'est-ce pas encore des Œuvres d'Assistance et de Prévoyance Sociales : les Douches modernes permettant aux ouvriers d'arriver chez eux bien propres et dispos? Parlerons-nous du Service médical, muni des derniers perfectionnements : Radiologie, Mécanothérapie, Massage électrique et à l'air chaud. Pharmacie modèle. Laboratoires, où l'ouvrier et sa famille reçoivent les meilleurs soins gratuitement en cas de maladie. Mentionnons les Ecoles d'apprentis, les Cours techniques et commerciaux, grâce auxquels l'ouvrier ou employé, appliqué, travailleur et persévérant, vient se perfectionner dans son métier et obtenir ainsi de meilleurs salaires.

Serons-nous indiscrets en disant que bientôt, nous verrons à l'Escaut-et-Meuse : une Ecole ménagère car au bon ouvrier il faut une bonne ménagère qui entretient le foyer, retient l'époux, sachant organiser le budget familial et rendre un intérieur coquet. Il y aura aussi une Consultation de nourrissons, où des docteurs qualifiés et des infirmières diplômées donneront les conseils les meilleurs.

A tout cela il manquait un foyer. M. Defays, grâce au généreux concours de son Conseil d'administration qui abonde dans le sens de son Directeur général, vient de créer : La Cité des Tuyauteurs, cité-jardins, où de gentilles villas égaient le pavage, où tout ouvrier ou employé de la Société, pourra, moyennant un payement mensuel modique, devenir propriétaire de sa maison.

La Société d'Aviculture « La Gauloise » et d'Apiculture « La Ruche Anzinoise », œuvres sociales de la Société d'Escaut-et-Meuse, compléteront le cadre en aidant le propriétaire à monter et garnir son poulailler et son rucher.

Voilà esquissé à traits rapides l'œuvre de ce grand mais très modeste bienfaiteur, nouveau légionnaire, qui procure à la région de Valenciennes : le Travail et le Bien-Etre.

Le ruban rouge ne pouvait être mieux attribué.

P. COSTA.

Chez les Anciens Sous-Officiers de Lille

HEUREUX PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ

C'est une belle et réconfortante réunion qui eut lieu au siège le cette grande mutuelle. Nous regrettons de ne pouvoir en donner un détail complet, mais nous nous plaisons à en reproduire ci-dessous les grandes lignes.

Au milieu d'une salle comble, M. DECOSTER, Président, ouvrit la séance. En termes délicats il offrit ses vœux aux Sociétaires présents, puis se déclarant heureux des résultats obtenus jusqu'à ce jour, il exhorta les membres à travailler de plus en plus pour recruter de nouveaux adhérents ce qui permettra de faire mieux encore. Il indique que depuis sa fondation (1881) la Société a payé 140.000 fr. d'indemnités-maladie ou funéraires et dit : « Vous pouvez ainsi vous rendre compte du nombre d'infortunés soulagés de ce fait. Vous allez, ajoute-t-il, dans quelques instants, entendre le rapport du Secrétaire Général et je suis persuadé d'avance qu'il sera unanimement approuvé.

Il passe ensuite la parole au Secrétaire Général pour la lecture des procès-verbaux Ceux-ci sont adoptés sans observation.

M. G. HUVILLIER, trésorier général, donne l'exposé de la situation financière qui se traduit par un Avoir en caisse de 231.231,47, et une augmentation de 18 142,31 sur l'année 1922. (Applaudissements).

L'Assemblée admet ensuite 3 membres d'honneur, 108 membres honoraires, 23 membres participants. Vote la pension de retraite en faveur de 3 sociétaires, et un subside en faveur d'une Société sœur.

LE RAPPORT MORAL

M. HENNEBUTTE, Secrétaire Général, donne ensuite lecture de son raport. Il débute par évoquer un souvenir ému à la mémoire des Sociétaires décédés pendant l'année, puis expose les progrès réalisés depuis 1919 (date de la reprise du fonctionnement normal). Malgré les pertes subies pendant et depuis la guerre, la Société compte 724 membres, soit l'effectif de 1924. C'est, dit-il, un résultat appréciable qui a été obtenu grâce au dévouement de quelques-uns, et en particulier de M. Jean Lefebvre, vice-président, et de M. Duvilliers Léon, Administrateur qui, à lui seul, fit au cours de l'année 95 nouveaux membres.

Parlant ensuite de la situation financière, il dit : Au 31 Décembre 1919, nous avions en caisse 176.581,41 nous avons aujourd'hui 231.731,47, soit une augmentation de 54.150,06 et ce, sans tenir compte des intérêts de l'année qui ne sont pas compté dans l'arrêté du 31 décembre, cependant, ajoute-t-il, nous avons payé en 4 ans, plus de 40.000 fr d'indemnités. Il fait alors applaudir les camarades Lalanne, Vuye, Huvillier et François Gustave, qui à tour de rôle ont géré les finances de la Société et contribué à réaliser cette économie.

Le Secrétaire signale ensuite les récompenses obtenues, à des titres divers par les Secrétaires au cours de l'année 1923, ce sont : la Croix d'officier de la Légion d'honneur, à M. Georges Petit, vice-président d'honneur ; la Médaille d'or des Assurances sociales, à MM. Georges Petit et Edouard Duguenne, vice-Président d'honneur ; la Médaille d'argent à M. Decoster, Président, et Vandaele Gustave, membre honoraire ; la Médaille de bronze à M. Desprez Hector, administrateur, et Miron Adrien, M. P. ; la Médaille d'or de la Mutualité à M. Oscar Petit, membre d'honneur, aujourd'hui décédé ; à MM. Jean Lefebvre, Vice-Président, et Dubois Edouard, membre honoraire ; la Médaille d'argent à MM. Billiaert Joseph et Theeten Henri, M. P. ; la Médaille de bronze à M. Crétenir Pierre, membre honoraire ; la Mention honorable à MM. Carlier Julien, adm., Copin Victor, archiviste, et François Gustave, trésorier. Ce dernier reçut en outre la Médaille d'or d'Encouragement au Bien. M. Carrez F., M. P., ancien Secrétaire général du Bulletin des Réfugiés du Nord, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold ; M. Brisbart Germain, a été nommé Officier d'Académie ; M. Segard Auguste, a reçu la Médaille d'honneur des Chemins de Fer. Enfin, M. Duvilliers Léon, Administrateur, a reçu une médaille de bronze de la Société pour son dévouement.

En terminant son rapport, le Secrétaire annonce que pour raison de santé, il se voit dans l'obligation d'abandonner ses fonctions puis il présente son successeur éventuel qui n'est autre que le dévoué Vice-Président Jean Lefebvre, qui dédaignant les honneurs pour répondre aux nécessités du moment, a offert sa place au Secrétaire, et accepté d'assurer ses fonctions. Ce geste fut naturellement apprécié et applaudi par tous, puis M. Hennebutte termine son rapport, en faisant un vibrant appel à ses camarades.

« Anciens Sous-Officiers, dit-il, vous avez tous fait preuve de discipline et de dévouement envers la Patrie, vous vous êtes montrés bons et bienveillants à l'égard de vos subordonnés, et vous avez ainsi conquis l'estime de vos chefs, la sympathie de vos soldats et l'amitié de vos camarades d'un grade égal ou supérieur au vôtre.

Or, beaucoup d'entre eux habitent Lille, ignorent la Société ou attendent d'être sollicités pour donner leur adhésion.

A vous donc, à vous surtout jeunes et chers collègues qui avez encore avec eux des relations de bonne camaraderie, de les y amener. Faites-leur bien entrevoir les bienfaits de la Mutualité et surtout le but et les avantages de la Société. Dites-leur bien que notre existence n'est pas à l'abri de tout danger, et que riches et bien portants aujourd'hui, ils peuvent très bien demain être privés de ressources et malades, puis exposés aux conséquences plus ou moins malheureuses qu'entraîne toute maladie.

Souvenez-vous que, seules la prévoyance et la coordination des efforts peuvent atténuer dans une certaine mesure nos petites misères. Soyez donc des prévoyants non seulement pour vous, mais aussi et surtout pour les autres !

Faites, ou essayez de faire des adhérents, et en agissant ainsi vous ferez preuve de bons mutualistes. »

Cet appel fut salué par des applaudissements prolongés et le rapport moral adopté à l'unanimité.

LES MEMBRES DU BUREAU

On procéda ensuite au renouvellement partiel du Bureau. Furent élus à l'unanimité :

Vice-Présidents : Vicot Louis et Hennebutte Victor ; Secrétaire Général M. Jean Lefebvre ; Trésorier Général, Huvillier Georges ; Trésorier, François Gustave ; Archiviste, Duvilliers Léon ; Administrateurs : Copin Victor, Deruelle Victor, Patin Jules, Six Alphonse, Colpaert Charles, et Delcourt Alfred.

Après quelques mots de remerciements de MM Hennebutte et Jean Lefebvre, il fut procédé au tirage d'une loterie qui comprenait de nombreux lots offerts par les membres honoraires et aussi quelques participants. A noter que plusieurs généreux anonymes et la Presse lilloise, avaient également fait don de superbes lots.

APPRÉCIABLES AVANTAGES

Il est bon de faire remarquer que pour une cotisation mensuelle de trois francs, la Société des Anciens Sous-Officiers de Lille accorde à ses adhérents :

En cas de maladie : 5 fr par jour pendant 4 mois ; 3 fr. pendant les quatre mois suivants ; 2 fr. pendant les quatre mois qui suivent.

Au décès une indemnité funéraire de 300 fr. est remise à la famille

A 55 ans d'âge, l'adhérent comptant vingt-cinq années de sociétariat touche une pension de retraite.

Questions et réponses

L'EXEMPTION DU TIMBRE

Un lecteur de Cambrai nous demande :

« Nous avons fait présenter par la poste, plusieurs quittances de membres honoraires, supérieures à 10 francs. Retour nous en a été fait en objectant que pour être exemptes de timbres, les quittances des Sociétés de secours mutuels doivent porter une mention. Devons-nous mettre une mention spéciale sur nos reçus et, si oui, quelle est-elle ?

Réponse. — Pour qu'elles soient exemptes de timbres, il suffit que vos quittances portent l'indication que votre Société est approuvée ; celle-ci, par exemple : Société de secours mutuels approuvée par un arrêté du ministre du........ du........ n°........

Il serait bon, toutefois, d'y ajouter la mention suivante : exemption du droit de timbre Art. 19 de la loi du 1er avril 1898.

A PROPOS DE RADIATIONS

Le secrétaire d'une Société de secours mutuels d'une grande Compagnie métallurgique du Nord nous écrit :

« Notre Société qui se recrute dans le personnel de la Compagnie, peut-elle radier les membres qui cessent d'être employés à cette Compagnie » ?

Réponse. — En vertu de l'article 5 de la loi du 1er avril 1898, les statuts des Sociétés de secours mutuels doivent fixer les conditions d'exclusion des membres participants

Or, vos statuts n'indiquent pas que les sociétaires cessant de faire partie du personnel de la Compagnie, seront radiés des contrôles de la Société

Il en résulte que l'Association ne saurait les exclure sans s'exposer à des dommages-intérêts.

PHOTOGRAVURE
TOUS GENRES DE CLICHÉS pour Annonces et Catalogues
TRAIT - SIMILI-GRAVURE - sur Zinc et sur Cuivre
LA Presse Populaire 186ter, Rue de Paris, LILLE
EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE
R. C. Lille 11.710

T.S.F.

RADIOLA. — 5. — 12 h. 30, cours des cotons du Havre, Liverpool et Alexandrie ; Communiqué des halles ; Cours Martin des cafés ; Cours de la Bourse de Paris ; Prévisions météorologiques ; Informations de la matinée. — 12 h. 45, radio-concert par l'orchestre tzigane. — 13 h. 45, cours des changes ; Cours de la Bourse du commerce de Paris (blé, avoine, sucre) ; Cours des métaux extraits de la presse. Cours de la Bourse de Paris (changes et valeurs) ; Cours Masquelier des cotons du Havre, Liverpool et Alexandrie. Informations générales. — 16 h. 15, radio-concert. — 17 h. 45, résultats des courses ; Informations parlementaires — 18 heures, fin de l'émission. — 20 h 30, informations de la soirée ; Radio-chronique de l'éducation physique ; Causerie par M. R. Laffitte. — 21 heures, radio-concert, Festival Gounod.

ECOLE DES P. T. T. — 5. — 15 h. 45, transmission de la onzième leçon du cours d'histoire de la Révolution française. Les transformations de la société (1789-1791) — Les Ouvriers, cours public fait à la Sorbonne par M. le professeur Sagnac. — A 20 h. 15, causerie sur nos ancêtres des cavernes, leur vie leur art, par M. Morin Jean, élève diplômé de l'Ecole du Louvre. — A 20 h. 45, huitième mercredi musical organisé par M. Etienne Royer. Notes d'actualité par M. E. Royer. L'évolution de l'art musical en Italie. Causerie par M. Vincent Davico. Audition d'œuvres de musique italienne.

Tous les soirs, à partir de 18 heures, audition publique et gratuite dans le Hall du *RÉVEIL DU NORD*, 186 bis, rue de Paris.

LES VRAIS MIRACLES ACCOMPLIS PAR
L'ÉLECTRICITÉ
DANS LE TRAITEMENT DES AFFECTIONS CHRONIQUES :
SYSTÈME NERVEUX, APPAREIL URINAIRE ET GÉNITAL, VOIES DIGESTIVES, MALADIES DE LA FEMME, SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.
C'EST GRATUIT. Ecrivez une simple carte à Mr le Docteur M. E. GRARD, Institut Moderne d'Electrothérapie, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir sous enveloppe fermée le traité d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs (20.000 traités distribués gratuitement). Affranchissement pour l'étranger : Lettres Fr. 0.50 — Cartes Fr. 0.30.

REMPLACEZ
l'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine 2 fr. 75 Toutes Pharmacies. 8

Bulletin Economique

LE HAVRE, 3. — *Cafés.* — Courant, 438 ; avril 434 ; mai 420 ; juin, 420 ; juillet, 405 75 ; août, 395.25 ; septembre, 393 ; octobre, 390.75 ; novembre, 388.75 ; décembre, 377. Tendance calme.

Marché aux Bestiaux de La Villette du 3 Mars

Pièces	Am	Vend	Prix au kilo net 1re qual	2e qual	3e qual	Prix extrêmes
Bœufs	2436	2136	7 40	6 90	6 00	3 50 à 8.[illegible]
Vaches	1292	1202	[illegible] 40	6 [illegible]0	5.90	3 50 à [illegible]
Taureaux	392	332	6 90	6 70	6.20	3.50 à 7 [illegible]
Veaux	1832	1832	10 [illegible]0	10 00	8 00	6.20 à 11 [illegible]
Moutons	1.623	[illegible]	12 70	10 0	9.[illegible]0	7 40 à 13 [illegible]
Porcs	2542	28.2	9.25	9 15	9 00	6.85 à 9.42

Espèces	Prix au kilo vif 1re qual	2e qual	3e qual	Prix extrême
Bœufs	4.44	3.80	3.30	1.75 à 4.[illegible]
Vaches	4.44	3.74	3.26	1.75 à [illegible]
Taureaux	3.80	3.68	3.41	1.75 à 4.[illegible]
Veaux	6.36	6.00	4.40	3.41 à 6.[illegible]
Moutons	6.35	5.00	4.90	3.70 à 6.[illegible]
Porcs	6.54	6.40	6.30	4.80 à 6.[illegible]

MARCHES DE LA REGION

Beurre. — A Hazebrouck 16 à 19.50 le kilo ; à St-Pol-sur-Ternoise, 17.50 à 18 fr. ; à Billy-Montigny, 16.50 à 17 fr. ; à Béthune, 17 à 18 fr.

Œufs. — A Hazebrouck, 13 à 15 fr. les 26 ; à St-Pol-sur-Ternoise, 10 à 13 fr. ; à Billy-Montigny 6 à 13 fr. ; à Béthune, 14 à 15 fr. les 26.

Pommes de terre. — A Hazebrouck, 0.60 le kilo ; à St-Pol-sur-Ternoise, 0.50 à 0.60 ; à Billy-Montigny 0.65 ; à Béthune, 0.75.

Volailles. — Poulets à Hazebrouck, 9.25 à 15 fr. pièce ; à St-Pol-sur-Ternoise, 24 à 30 fr. la couple ; à Billy-Montigny, 17 à 18 fr. pièce ; à Béthune, 25 à 40 fr.

Maladies du Sang
Cœur, Poumons, Estomac
Traitements rapides et modernes. Consultations tous les jours et le dimanche matin sur rendez-vous. RAYONS X.
Docteur Charles CORNILLE
8, Rue Masurel, 8, LILLE

Conditionnement des matières textiles de Tourcoing

Entrées du 25 février au 1er mars 1924

Laine peignée : lundi 122.622 ; mardi, 76.421 ; mercredi, 71.380 ; jeudi, 147.665 ; vendredi, 91.168 ; samedi, 134.000. Total, 643.256.

Laine filée : lundi, 29.256 ; mardi, 36.355 ; mercredi, 44.413 ; jeudi, 28.924 ; vendredi, 34.583 ; samedi, 52.768. Total, 226.299.

Blousses et laines diverses : lundi, 20.645 ; mardi, 31.046 ; mercredi, 38.707 ; jeudi, 40.691 ; vendredi, 46.054 ; samedi, 34.488. Total, 211.631.

Coton : lundi, 1.651 ; mardi, 6.901 ; mercredi, 1.001 ; jeudi, 8.546 ; vendredi, 6.113 ; samedi, 4.938. Total, 29.150.

Nombre de lots : lundi, 113 ; mardi, 186 ; mercredi, 124 ; jeudi 152 ; vendredi, 144 ; samedi, 188. Total, 847.

Conditionnements : 2.390 ; Titrages : 374 ; Dégraissages, 61

Relevés mensuels comparatifs. — Février 1922 : laine peignée, 795 lots, 2.567.580 k. ; laine filée, 1,227 lots, 338.692 k. ; blousses et laines diverses, 476 lots, 680.891 k. ; coton, 126 lots, 109.519 k. Total, 2.624 lots, 3.896 682 k. ; Conditionnements, 8.571. Titrages 973 ; Dégraissages, 18.

Février 1923 : laine peignée, 835 lots, 2.909.734 kilos ; laine filée, 1.515 lots, 801.835 k. ; blousses et laines diverses, 637 lots, 1 115.075 k. ; coton, 140 lots, 113.335 k. : Total 3.127 lots, 4.939.979 k. Conditionnements, 10.440 ; Titrages, 1.157 ; Dégraissages, 62 ; Marché à terme, 10.361.

Février 1924 : laine peignée, 900 lots, 2.787.230 kilo ; laine filée, 1.844, 1.003.270 ; blousses et laines diverses, 824 lots, 1.121 569 ; coton, 147 lots, 117.224. Total, 3.715 lots, 5.029.293 kilos. — Conditionnements, 11.003 ; Titrages, 1.560 ; Marché à terme, 192 1/2.

MARCHES DES COTONS

LIVERPOOL, 4. — *Clôture.* — Mars, 1881 ; avril 1888 ; mai, 1896 ; juin, 1902 ; juillet, 1907 ; août, 1892 ; septembre, 1870 ; octobre, 1846 ; novembre, 1821.

NEW-YORK, 4. — Clôture. — Mars, 1624 ; avril 1620 ; mai, 1620 ; juin, 1613 ; juillet 1592 ; août 1541 ; septembre, 1496 ; octobre, 1452 ; novembre, 1422 ; décembre, 1416 ; janvier, 1411 ; février, 1406.

Bourse d'Affrètement de Douai

Séance du 3 mars — Escarpelle-Haubourdin, 5.00 ; Ostricourt-Téteghem, 6.50 ; Ostricourt-Hondschoote, 11.25 ; Beuvry-Billancourt, 23.75 ; Harnes Iséghem 11.00 ; Bruay Beautor 11.50 ; Vendin-Paris environs, 23.00 ; Violaines Boulogne-sur-Seine, 23.25 ; Gayant-Rouen briquettes, 23.50 ; Ostricourt-Roubaix B.-S. 5.85.

Bourse d'affrètement de Béthune

SEANCES DES 3 ET 4 MARS

Houille. — Béthune M.-Beautor 10.50 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Paris environs 23.00, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Arques, 3.75, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-St-Pol-sur-Mer, 6.25, 1 p., 305 t. ; Béthune B.-Lille, q. Vauban 4.75, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Pont d'Houplin, 5.25, 1 p., 130 t. ; Béthune M.-Paris environs, 23.00 1 p., 280 t. ; Beuvry-Roubaix q. Calais ou q. Dunkerque, 6.00 1 p., 280 t. ; Béthune M. Roubaix Blanc-Seau, 6.00 1 p., 280 t. ; Béthune M. Pont de Stalenbrugghe, 5.35, 1 p., 60 t. ; Béthune M.-Oignies, 4.25 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Paris environs, 23.00 1 p., 280 t. ; Beuvry-Paris, environs, 23.00, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Roubaix, q. Dunkerque 6.00, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Roubaix q. Calais, 5.75, 2 p., 280 t. ; Béthune B.-Hondschoote, 10.00 1 p. 80 t.

Bateaux affrétés en dehors de la zone du bureau d'affrètement : Béthune B. Watten, 4.75, p., 280 t. ; Violaines-Lille divers, 4.75 1 p. 280 t.

LA SITUATION AGRICOLE

NORD. — Bourbourg, 3. — Mauvais temps ; les travaux des champs n'avancent guère et l'on ne peut terminer les semailles de blé. Il faudra remplacer les emblavements par des orges et des avoines ; les blés de printemps font défaut, certaines terres préparées pour des blés devront être labourées à nouveau.

Cassel, 3. — Les gelées, la neige et les giboulées ont empêché tout travail aux champs. Pour comble de malheur, la fièvre aphteuse qui sévissait aux environs, semble gagner du terrain et nous menace de nouvelles pertes.

BOURSE DE PARIS DU 4 MARS

Rentes Françaises	Cours d. j.	Rentes Françaises	Cours d. j.
3 % perpétuel	56 60	Crédit National	
3 % amortissab	75 95	1920	425 75
3 ½ % amortis.	78 95	1921	472 ..
4 % 1915 16	69 95	1922 janvier	[illegible]
4 % 1917	59	1922 juillet	48 75
4 % 1918	59 60	1923	462 ..
5 % 1920	84 6.	1923 juin	.. ..
6 % 1920	81 6.	Société Marseill de Crédit, a. l.	... ..
Bons 6 % 1922	491 75	Société Marseill de Crédit, act non lib.	... ..
» 1923	482		
Crédit National 1919	417 ..		

*La séance n'a pas témoigné de beaucoup d'entrain, la spéculation pour compte local s'abstenant en général et seule l'intervention de l'arbitrage entraînant sur quelques titres en vue des avances appréciables au marché à terme. Au Parquet les affaires ont été encore limitées en raison de l'arrivée des règlements débiteurs. Au comptant cependant on a travaillé avec plus d'animation que la veille. Les changes ont enregistré une nouvelle tension, la livre à 106.50 et le dollar à 24.80

Les rentes françaises, discutées tout d'abord, se sont relevées en clôture. Fonds Ottomans indécis. Nos grandes Banques se sont bien comportées dans l'ensemble, notamment la Banque de Paris à 1731 et l'Union Parisienne à 1090. Nouvelle avance des valeurs de cuivre, le Rio Tinto passant de 3610 à 3720. Le Boléo gagne 24 fr. à 724. Amélioration du Suez qui franchit brillamment le cours de 14.000 pour clôturer à 14.350. Peu d'activité en sucre. En coulisse excellente orientation de la De Beers qui s'enlève de 1371 à 1411. — L'INFORMATEUR FINANCIER.

Les Bons de la Défense Nationale
sont souscrits, renouvelés ou remboursés sans la moindre formalité.
Aucun autre mode de placement à court terme n'offre de plus sûres garanties que
Les BONS de la DÉFENSE NATIONALE
dont les porteurs touchent chaque année plusieurs milliards d'intérêts exonérés de l'impôt et perçus d'avance.
Les remboursements de Bons s'effectuent sans délai à leur échéance aux guichets de toutes les caisses publiques et des établissements de crédit.
Souscrire aux Bons de la Défense Nationale, c'est placer son capital en pleine sécurité et le retrouver intact à l'échéance convenue.
3343

LE CHANGE

Paris, 4. — Londres, 106.50 ; New-York, 24.80 ; Bruxelles, 87.60 ; Espagne, 309.00 ; Hollande, 923.00 ; Italie, 106.10 ; Norvège, 336.00 ; Prague, 71.80 ; Roumanie, 12.60 ; Suisse, 427.50.

Imprimerie du Réveil du Nord 186 bis, rue de Paris, Lille.
Le gérant : Emile GEST

FEUILLETON DU 5 MARS 1924. — N. 31

Mariée sans Amour !

GRAND ROMAN D'AMOUR

PAR MAXIME LA TOUR

PREMIÈRE PARTIE

L'ENFANT

Dans son malheur, la pauvre Charlotte allait encore avoir la consolation de penser que Michel ne se trouverait pas tout à fait abandonné.

La même voisine, dont la bonne grâce et la gentillesse du gamin avaient depuis longtemps fait la conquête, se chargeait spontanément de lui, demandant à le loger et le nourrir tout le temps que durerait la maladie de Charlotte.

Malgré cela, la pauvre mère allait vivre des heures bien atroces, sur son lit d'hôpital, dans l'attente de ce que serait le lendemain.

Qu'allait-elle faire lorsqu'elle serait guérie ?

Aurait-elle encore la force de reprendre son dur métier d'ouvrière à la journée ?

Quand elle se posait cette question — et cela lui arrivait autant de fois qu'il y a d'heures dans une journée, — elle se laissait aller à un découragement profond.

Elle guérirait, c'était possible, mais elle demeurerait à jamais diminuée par cette maladie qui, l'atteignant en pleine jeunesse, lui laisserait pour le restant de ses jours un point faible, une tare physiologique incurable.

D'ailleurs, le médecin qui la soignait n'avait pu le lui cacher... elle allait avoir besoin des plus grands ménagements.

Toute grosse fatigue, tout surmenage lui seraient interdits à l'avenir.

Et cependant il fallait vivre... et il fallait élever Michel... et pour cela faire, au besoin, des journées doubles en travaillant aussi le soir chez elle, à des tâches qui, bien que mal payées, parferaient l'insuffisance de ses revenus diurnes.

Jamais elle n'en aurait la force.

Cela irait bien pendant quelques mois... jusqu'au moment où elle tomberait de nouveau pour ne plus se relever cette fois...

Et puis... conserverait-elle ses clientes actuelles, qui pouvaient, durant sa maladie, s'être adressées à une autre ouvrière ?

Ce qu'il lui aurait fallu... c'eût été un petit emploi dans un bureau, où elle n'aurait travaillé que sept à huit heures par jour, où elle aurait eu des espérances d'avenir et la certitude de ne pas se trouver du jour au lendemain sans ouvrage, et parlant sans ressources...

Elle avait une jolie écriture, une très bonne instruction primaire et pouvait, dans un service de comptabilité ou de correspondance, tenir sa place tout aussi bien qu'une autre...

Quand cette idée s'imposa à elle, tout de suite un souvenir se précisa dans sa pensée.

Le jour de l'enterrement du docteur Chapenave et de sa mère, un monsieur qui assistait aux obsèques s'était approché d'elle et lui avait dit :

— Madame, celui que vous pleurez aujourd'hui, était pour moi... mieux qu'un médecin... un ami, un grand et sûr ami... et je ne peux pas oublier qu'au moment où la mort l'a frappé, il revenait précisément de donner ses soins à ma femme...

« Je viens d'apprendre... ce que j'ignorais jusqu'à présent, comm d'ailleurs tout le monde... que vous étiez sa compagne et que l'enfant avec qui je vous vois en ce moment est le sien.

« Quoique ce pauvre ami ait certainement songé à assurer votre avenir à tous deux et ne vous ait sans doute pas laissée dans le besoin, il faut tout prévoir, et un jour peut venir où vous vous trouverez dans l'obligation de gagner votre vie...

« N'oubliez ni mon nom ni mon adresse... ni l'offre que voici... Mon entreprise emploie beaucoup de monde et il y aura toujours une place pour vous dans mes bureaux quand vous le désirerez...

Et le monsieur avait achevé ces mots en se présentant : « Pierre Bernaudier, industriel à Douai.

Ce nom n'avait pas surpris Charlotte.

Le docteur Chapenave avait jadis fait maintes fois allusion devant elle à ses amis des Roches.

Toutefois, et bien qu'il n'eût d'ordinaire pas de secrets pour sa compagne tant aimée, il ne lui avait pas parlé de la grossesse de Raymonde et du plan qu'il avait conçu pour dissimuler au mari la naissance de l'enfant adultérin que la malheureuse femme portait dans son sein.

L'être loyal et droit qu'était Chapenave, n'aurait jamais voulu faire une pareille confidence à qui que ce soit...

Les paroles de Bernaudier n'avaient, au moment où elles avaient été prononcées, que très peu frappé Charlotte.

Elle n'y avait vu qu'une marque de commisération peut-être un peu plus grande que toutes celles que lui prodiguaient les meilleurs amis du défunt, et rien de plus.

Mais à présent, elle en pesait tous les termes et toute l'importance...

N'était-ce pas le salut, cette proposition faite avec une expression pleine de sincérité ?

N'était-ce pas, en tout cas, précisément, ce qu'elle cherchait, dans son désir de trouver un gagne-pain stable, peu pénible et suffisamment rémunérateur ?

Aussi décidait-elle alors sans nulle hésitation que, dès sa sortie de l'hôpital, elle irait trouver M. Bernaudier et lui rappellerait son offre.

Cette pensée allait avoir pour résultat immédiat d'activer considérablement la guérison de Charlotte.

Elle reprenait goût à la vie, parce qu'une lueur d'espoir illuminait son cœur

Et peu s'en fallut alors que, sans attendre sa sortie de l'hôpital, elle n'écrivît à M. Bernaudier.

Mais, à la réflexion, elle jugea d'une visite était préférable.. et se résigna à attendre patiemment sa complète guérison.

Huit jours plus tard, le médecin lui donnait son exeat.

Le lendemain, elle prenait, dans la matinée, le train pour Douai.

Il y avait alors quarante-huit heures que Bernaudier avait eu avec François Laugier, l'entretien qui a fait l'objet du chapitre précédent et à l'issue duquel l'industriel concevait son projet d'une vengeance lointaine, mais implacable..

Après une courte attente dans le salon voisin du cabinet de Bernaudier, à qui elle avait fait passer son nom, elle était introduite auprès de lui...

Tout de suite elle reconnut le personnage qui, au moment de l'enterrement de Chapenave, s'était adressé à elle avec tant de bienveillance et de sollicitude.

Mais il lui sembla que sa physionomie ne reflétait plus d'une façon aussi nette ces deux sentiments.

Cette physionomie était à présent sombre et tourmentée comme si le cerveau dont elle était le reflet avait quelque lourde et douloureuse préoccupation.

Cependant, un sourire affable venait éclairer le visage de l'usinier, tandis qu'il prononçait tout en lui désignant un siège de la main :

— Soyez la bienvenue ici... chère madame...

Cet accueil la réconfortait déjà.

Elle eut l'impression à ce moment que M. Bernaudier allait tenir sans aucune difficulté sa promesse de la secourir.

— Comment va votre charmant enfant ?

— Très bien, monsieur, répondit Charlotte en remerciant du regard son interlocuteur d'avoir tout de suite eu une pensée pour son fils.

— Et vous-même ? reprit Bernaudier.

« Vous semblez un peu pâlotte et fatiguée... Auriez-vous été malade à la suite de la mort de notre malheureux ami ?

— Oui... murmura Charlotte.. et même très malade... au point que j'ai dû entrer à l'hôpital...

— A l'hôpital ! vous L... s'exclama Bernaudier avec un étonnement qui n'avait rien de simulé..

— Oui....

— Mais... contrairement à ce que je pensais... Chapenave n'avait donc pas assuré votre sort ?

— Non...

« Il attendait avec espoir le moment où sa mère consentirait enfin à ce que je devienne sa femme légitime... ce qui lui eût permis de régler d'une façon précise mon sort matériel...

« Mais ce consentement est venu au moment même où il mourait...

— Et vous êtes restée sans aucune ressource ?

— Sans rien...

— Oh ! c'est effrayant... et je m'étonne qu'un homme aussi sérieux... aussi avisé que Chapenave...

Il s'interrompit, n'achevant pas sa pensée... et sans que Charlotte eut saisi le ton légèrement ironique sur lequel il avait prononcé ces deux mots « aussi avisé »...

La jeune femme reprenait aussitôt :

— Oh ! monsieur... il ne faut pas faire un grief à Julien d'une omission qui a, en effet, de pénibles conséquences pour moi...

« Pouvait-il prévoir, lui, plein de santé et de vie, que la mort l'emporterait un jour aussi brutalement.

— La mort frappe à tout âge, fit sentencieusement Bernaudier... et il aurait dû s'en souvenir.

« Enfin... ce qui est fait est fait.. il n'y a pas à récriminer..

— Non... et si mon cher aimé me voit encore, je veux qu'il sache bien que, durant les six mois qui viennent de s'écouler et où j'ai connu des heures bien pénibles, bien atroces même, pas un seul instant je n'ai eu pour lui une pensée de reproche...

— Vous êtes une femme de cœur...

— J'aimais Julien... d'un amour passionné, aveugle... je l'aime encore du même amour, voilà tout... répondit simplement Charlotte, en contenant les larmes prêtes à jaillir de ses yeux...

— Oui... c'était bien un amour semblable qu'un homme tel que lui devait inspirer.

(A suivre).